



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 11</i></p> <p><u><i>Date de convocation :</i></u> <i>12/07/2024</i></p> <p><u><i>Date d'affichage :</i></u> <i>22/07/2024</i></p>	<p>Le dix-huit juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON</p> <p>Membres excusés : Céline HIRCHI Jérôme VILLEQUEZ, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMEE</p>

➤ **240705 : Autorisation d'emprunt court terme**

En application de la délibération n° 240703 décidant de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 700 000 €
- Durée : 36 mois
- Taux variable : index Euribor 3 mois + marge 0.50 %
- Périodicité : intérêts trimestriels / capital in fine
- Frais de dossier, commissions : 700 €

le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à conclure cet emprunt pour un montant de 700 000 €.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture